

28 MARS 2019
PARIS

JOURNÉE D'ACTUALITÉ LES DRONES

DÉFINITION, CADRE
JURIDIQUE ET RETOURS
D'EXPÉRIENCES

PROGRAMME



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS



LES DRONES : définition, cadre juridique et retours d'expérience

Jeudi 28 mars 2019 - Paris

Les drones offrent des potentiels nouveaux dans l'exercice des missions de service public comme par exemple la valorisation du patrimoine, l'urbanisme, ou encore la prévention de risques incendie et inondation.

Le panel des usages est varié et ne cesse de s'enrichir au fur et à mesure que les collectivités s'approprient ces technologies. Il s'agira également de s'intéresser aux impacts sur l'expertise à développer en termes d'ingénierie territoriale car l'un des enjeux de l'usage du drone est de traiter et valoriser un grand nombre de données collectées, pour transformer les prises de vue en informations utiles à tous.

OBJECTIFS

- Appréhender les potentialités offertes par les drones dans l'exercice des missions de service public.
- Maîtriser la réglementation applicable aux drones

PUBLICS

- directeurs et directrices de l'urbanisme,
- directeurs et directrices des services techniques
- directeurs et directrices généraux des services
- directeurs et directrices généraux adjoints des services
- directeurs et directrices de la tranquillité
- responsables de l'habitat
- directeurs et directrices des affaires juridiques
- tout cadre concerné par le sujet

PROGRAMME

9H00 : Accueil

9H30 – 12H00

- **Qu'est-ce qu'un drone ?**

- **La réglementation en vigueur**

En tant qu'utilisateur (formation du pilote, brevet, déclaration...)

Le rôle des services de l'Etat

Quelle intervention pour les collectivités (limites du pouvoir de police du maire...)

○ Nicolas MARCOU, Directeur de programmes Drones, Direction Générale de l'Aviation Civile

- **Le cadre dérogatoire : cas particulier des SDIS**

○ Commandant Éric RODRIGUEZ, Service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône

- Echanges avec les participants

12H00 – 13H30 : déjeuner libre

13H30 – 16H30 : Retours d'expériences de collectivités

- **Le drone au service de la communication et la promotion du patrimoine**

○ Ville de Douai- Maureen DELETTRE

- **Le drone au service la sécurité civile**

○ Ville de Biscarosse – Alain DELOUZE

○ SDIS 02 – Manon HERBAIN

- **Le drone au service des géomaticiens**

○ Leff Armor Communauté- Gwendal BOCHER (à confirmer) - Directeur Général Adjoint

○ Département des Alpes Maritimes – Vincent MADELAIN

- **Le drone, un outil aux multiples usages**

○ Métropole Européenne de Lille – Jean-Roc MORREALE

- Echanges avec les participants

Inscription en ligne : <https://inscription.cnfpt.fr/> code action : DRONE 001

Contact inscription : christine.couture@cnfpt.fr

Contact déroulé : clemence.caron@cnfpt.fr
samir.vacoubi@cnfpt.fr



Modalités d'inscription

LES DRONES : définition, cadre juridique et retours d'expérience

Date : 28 mars 2019

Lieu : Paris

Code action : **DRONE 001**

Pour les agents territoriaux

Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

*Pour ce faire : Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte en vous rapprochant de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité) **Pour accéder à la plateforme** cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>*

LES FORMATIONS EVENEMENTIELS :

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, ces formations sont accessibles SANS FRAIS D'INSCRIPTION. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.
Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Contact inscription :
christine.couture@cnfpt.fr
Tél 03 28 51 32 13

Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € sera demandé.

Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.



.....
Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Employeur :

Tél. professionnel : Mail professionnel :

Adresse professionnelle :

.....
Fonction et Service :

BON DE COMMANDE (POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT) Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE. Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes, par mandat administratif, chèque ou virement bancaire. Soit : 150 € par jour Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.	Date de la commande : Signature et cachet de l'autorité habilitée
---	---

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

Contact inscription : christine.couture@cnfpt.fr – Tél 03 28 51 32 13

